

**Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature
en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)**

Abréviation : RI = règlement intérieur type des établissements pénitentiaires annexé à l'article R. 57-6-18 du code de procédure pénale

Décisions concernées	Articles	A d j o i n t au CE	Dir d é t e n t i o n	Cadres A	Chef d é t e n t i o n et adjoint	O f f i c i e r s	Majors et 1ers Surv.
Organisation de l'établissement							
<i>Elaboration et adaptation du règlement intérieur type</i>	<i>R. 57-6-18</i>	X	X				
<i>Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire</i>	<i>R. 57-6-24 D. 277</i>	X	X	X			
<i>Détermination des modalités d'organisation du service des agents</i>	<i>D. 276</i>	X	X		X		
Vie en détention							
<i>Elaboration du parcours d'exécution de la peine</i>	<i>717-1</i>	X	X		X		
<i>Désignation des membres de la CPU</i>	<i>D.90</i>	X	X		X		
<i>Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule</i>	<i>R. 57-6-24</i>	X	X		X	X	X
<i>Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues</i>	<i>D. 92</i>	X	X		X	X	
<i>Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule</i>	<i>D.93</i>	X	X		X	X	X
<i>Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue</i>	<i>D.94</i>	X	X		X	X	
<i>Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'USN1</i>	<i>D. 370</i>	X	X		X		
<i>Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités</i>	<i>D. 446</i>	X	X		X	X	
<i>Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération</i>	<i>Art 46 RI</i>	X	X		X		
<i>Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes</i>	<i>Art 34 RI</i>	X	X		X	X	
<i>Opposition à la désignation d'un aidant</i>	<i>R. 57-8-6</i>	X	X		X		
Mesures de contrôle et de sécurité							
<i>Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité</i>	<i>D. 266</i>	X	X		X		
<i>Utilisation des armes dans les locaux de détention</i>	<i>D. 267</i>	X	X				

<i>Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité d'objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion</i>	<i>Art 5 RI</i>	X	X	X	X	X	
<i>Retrait à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité de matériels et appareillages médicaux</i>	<i>Art 14 RI</i>	X	X	X	X	X	
<i>Retenue d'équipement informatique</i>	<i>Art 19-VII RI</i>	X	X		X		
<i>Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité</i>	<i>Art 20 RI</i>	X	X		X	X	
<i>Décision de procéder à la fouille des personnes détenues</i>	<i>R. 57-7-79</i>	X	X		X	X	X
<i>Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République</i>	<i>R. 57-7-82</i>	X	X		X		
<i>Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue</i>	<i>Art 7-III RI</i>	X	X		X	X	X
<i>Utilisation des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction</i>	<i>Art 7-III RI</i>	X	X		X	X	X
<i>Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif</i>	<i>D. 308</i>	X	X	X	X	X	
<i>Décision de mise en oeuvre des mesures de contrôle, pour des motifs de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire</i>	<i>R.57.6.24, al.3, 5°</i>	X	X	X	X	X	X
Discipline							
<i>Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement</i>	<i>R.57-7-18</i>	X	X		X	X	X
<i>Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle</i>	<i>R.57-7-22</i>	X	X		X	X	
<i>Engagement des poursuites disciplinaires</i>	<i>R.57-7-15</i>	X	X		X	X	
<i>Présidence de la commission de discipline</i>	<i>R.57-7-6</i>	X	X		X		
<i>Elaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs</i>	<i>R. 57-7-12</i>	X	X		X		
<i>Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur</i>	<i>D. 250</i>	X					
<i>Désignation des membres assesseurs de la commission de discipline</i>	<i>R. 57-7-8</i>	X	X		X		
<i>Prononcé des sanctions disciplinaires</i>	<i>R.57-7-7</i>	X	X		X		
<i>Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires</i>	<i>R. 57-7-54 à R. 57-7-59</i>	X	X		X		
<i>Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions</i>	<i>R.57-7-60</i>	X	X		X		
<i>Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française</i>	<i>R.57-7-25</i>	X	X	X	X		
Isolement							
<i>Désignation d'un interprète-pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française</i>	<i>R.57-7-64</i>	X	X	X	X		
<i>Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire</i>	<i>R. 57-7-62</i>	X	X				
<i>Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement</i>	<i>R. 57-7-62</i>	X	X		X		
<i>Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires</i>	<i>R. 57-7-64</i>	X	X				
<i>Proposition de prolongation de la mesure d'isolement</i>	<i>R. 57-7-64</i>	X	X				

	<i>R. 57-7-70</i>						
<i>Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement</i>	<i>R. 57-7-67 R. 57-7-70</i>	X	X				
<i>Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence</i>	<i>R. 57-7-65</i>	X	X	X	X		
<i>Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure</i>	<i>R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74</i>	X	X				
<i>Levée de la mesure d'isolement</i>	<i>R. 57-7-72 R. 57-7-76</i>	X	X				
Gestion du patrimoine des personnes détenues							
<i>Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir</i>	<i>D. 122</i>	X	X	X	X		
<i>Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif</i>	<i>D. 330</i>	X	X	X	X		
<i>Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible</i>	<i>Art 30 RI</i>	X	X	X	X		
<i>Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif</i>	<i>Art 14-II RI</i>	X	X	X	X		
<i>Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite</i>	<i>Art 30 RI</i>	X	X		X		
<i>Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés</i>	<i>D. 332</i>	X	X	X	X	X	
<i>Autorisation pour les personnes condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier</i>	<i>Art 30 RI</i>	X	X	X	X		
<i>Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire</i>	<i>Art 24-III RI</i>	X	X	X	X	X	
<i>Autorisation de remise ou d'expédition à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant</i>	<i>Art 24-III RI</i>	X	X		X		
Achats							
<i>Fixation des prix pratiqués en cantine</i>	<i>D. 344</i>	X	X	X	X		
<i>Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine</i>	<i>Art 25 RI</i>	X	X		X		
<i>Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur radiophonique ou un téléviseur individuel</i>	<i>Art 19-IV RI</i>	X	X		X		
<i>Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique</i>	<i>Art 19-VII RI</i>	X	X		X		
Relations avec les collaborateurs du SPP							
<i>Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation</i>	<i>D. 389</i>	X	X	X			
<i>Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre</i>	<i>D. 390</i>	X	X	X			

<i>d'actions de prévention et d'éducation pour la santé</i>							
<i>Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite</i>	<i>D. 390-1</i>	X	X	X			
<i>Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement</i>	<i>D. 388</i>	X	X	X			
<i>Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus</i>	<i>D. 446</i>	X	X	X			
<i>Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP</i>	<i>R. 57-6-14</i>	X	X				
<i>Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément</i>	<i>R. 57-6-16</i>	X	X	X			
<i>Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison</i>	<i>Art 33 RI</i>	X	X				
<i>Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves</i>	<i>D. 473</i>	X					
Organisation de l'assistance spirituelle							
<i>Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux</i>	<i>R. 57-9-5</i>	X	X		X		
<i>Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire</i>	<i>R. 57-9-6</i>	X	X		X		
<i>Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement</i>	<i>R. 57-9-7</i>	X	X		X		
<i>Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches</i>	<i>D. 439-4</i>	X	X				
Visites, correspondance, téléphone							
<i>Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5</i>	<i>R. 57-6-5</i>	X	X				
<i>Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un officier public ou ministériel ou un auxiliaire de justice autre qu'un avocat</i>	<i>R. 57-8-10</i>	X	X				
<i>Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation</i>	<i>R. 57-8-12</i>	X	X		X		
<i>Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée</i>	<i>R. 57-8-19</i>	X	X		X		
<i>Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées</i>	<i>R. 57-8-23</i>	X	X		X		
Entrée et sortie d'objets							
<i>Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques</i>	<i>D. 274</i>	X	X		X	X	
<i>Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet</i>	<i>Art 32-I RI</i>	X	X		X	X	
<i>Autorisation de recevoir des objets par colis postal ou par dépôt à l'établissement pénitentiaire</i>	<i>Art 32-II, 3° et 4° RI</i>	X	X		X	X	

<i>Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire des publications écrites et audiovisuelles</i>	<i>Art 19-III, 3° RI</i>	X	X		X	X	
<i>Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues</i>	<i>R. 57-9-8</i>	X	X		X		
Activités							
<i>Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale</i>	<i>Art 17 RI</i>	X	X		X		
<i>Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement</i>	<i>D. 436-3</i>	X	X		X		
<i>Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues</i>	<i>R. 57-9-2</i>	X	X				
<i>Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations</i>	<i>D. 432-3</i>	X	X				
<i>Déclassement ou suspension d'un emploi</i>	<i>D. 432-4</i>	X	X		X	X	
Administratif							
<i>Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature</i>	<i>D. 154</i>	X	X		X		
Divers							
<i>Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur</i>	<i>D.124</i>	X	X	X	X	X	
<i>Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir</i>	<i>712-8 D. 147-30</i>	X	X		X		
<i>Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné</i>	<i>D. 147-30-47 D. 147-30-49</i>	X	X		X		
<i>Habilitation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée</i>	<i>706-53-7</i>	X	X		X	X	
<i>Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE</i>	<i>D. 32-17</i>	X	X				

Fait à Bourg en Bresse, le 11 septembre 2015

Le chef d'établissement

Patrick MOTUELLE